

Le Courrier

de Fay-lès-Nemours

Numéro Spécial

FLASH INFO DU 12 JANVIER 2017

1- Travaux rue des Roches

Les travaux de sécurisation de la rue des Roches débuteront mardi 17 janvier et doivent durer un à deux jours si les conditions météorologiques n'empêchent pas leur déroulement. L'aménagement se limite à la matérialisation d'une « écluse » avec un coussin berlinois au milieu pour réduire la vitesse en obligeant les véhicules à céder le passage en alternance.

Un autre coussin berlinois sera réalisé en goudron dans le haut de la rue.

Les résidents de la rue ont été consultés et ont validé les travaux.

La rue sera interdite à la circulation, une déviation par la rue des Prés jusqu'à la Route Départementale RD 403 (Châtenoy) sera mise en place et des conditions particulières d'accès seront imposées aux riverains.

La municipalité compte sur votre compréhension et vous demande d'accepter la gêne occasionnée durant les travaux.

2 – Réforme de l'autorisation de sortie du territoire des mineurs

Parents, ne soyez pas étonnés si, pour un voyage scolaire hors du territoire on vous demande de nouveau une autorisation de sortie. En effet, la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Le décret entrera en vigueur le 15 janvier 2017.

Pour les enfants de parents français, l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](http://les.fiches.pays.du.site.diplomatie.gouv.fr)).
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport.
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Le formulaire est disponible en mairie ou accessible directement sur le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

ainsi que les conditions particulières des enfants de parents étrangers.

4 - Collecte des sapins :

Merci à tous ceux qui ont déposé soigneusement leur sapin dans l'enclos spécial. Mais attention, le dernier ramassage aura lieu lundi 16 janvier! Derniers dépôts dimanche soir!

5 – Vœux de la Municipalité :

Rendez – vous samedi 14 janvier 2017 à 11 h à la salle polyvalente située 6 Allée du Parc.

Le Maire,
Christian PEUTOT


